

CAHIER DES CHARGES

COMPÉTITIONS WRE



Course d'Orientation
Fédération Française

Traduction du document « Guidelines for World Ranking Events (WRE) 2016 Edition » rédigé par la commission « Foot orienteering commission » de l'IOF et traduit par la Direction technique nationale de la FFCO



→ SOMMAIRE

• SOMMAIRE	2
• PRÉAMBULE (PAR LA COMMISSION CO A PIED DE L'IOF).....	3
• 1. DEMANDE ET ATTRIBUTION	4
• 2. CRITÈRES DES WRE	5
• 3. COUPE DU MONDE ET CHAMPIONNAT DU MONDE.....	6
• 4. LISTES DE DÉPART	6
• 5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INVITATION (BULLETIN 1).....	6
• 6. SITE INTERNET	7
• 7. IOF EVENTOR	8
• 8. INSCRIPTIONS	8
• 9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (BULLETIN 2)	9
• 10. AUTRES INFORMATIONS	9
• 11. COURSE MODÈLE (MODEL EVENT)	9
• 12. CARTE	10
• 13. ZONE INTERDITE.....	11
• 14. TRACÉS.....	12
• 15. DÉFINITIONS DE POSTES.....	13
• 16. DÉPART	13
• 17. SYSTÈME DE POINÇONNAGE ET SYSTÈME EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT	14
• 18. RAFFRAÎCHISSEMENT PENDANT LA COURSE	15
• 19. ARRIVÉE ET CHRONOMÉTRAGE	15
• 20. RÉSULTATS	16
• 21. RÉCLAMATIONS (COMPLAINTS)	17
• 22. PROTESTATIONS (PROTESTS)	18
• 23. JURY	18
• 24. CONSEILLER D'ÉVÈNEMENT DE L'IOF (EVENT ADVISER).....	19
• 25. CONTRÔLEUR DES CIRCUITS	21
• 26. RAPPORTS.....	21



→ PRÉAMBULE (par la commission CO à pied de l'IOF)

Les principaux objectifs des « événements comptants au classement mondial » (WRE) sont :

- d'encourager les fédérations à promouvoir et développer la course d'orientation en organisant des événements internationaux de grande qualité ;
- d'harmoniser la qualité des événements quelles que soient les fédérations ;
- d'attribuer des points pour établir un classement mondial ;
- de fournir un moyen de comparer les concurrents de nations très différentes sur une échelle commune en tenant compte du statut de l'évènement ;
- de se conformer à la pratique contemporaine du sport de haut niveau en établissant des listes de classement mondial en course d'orientation considérées comme justes et acceptées dans le monde entier ;
- de motiver les coureurs à participer aux compétitions WRE dans leur propre pays ainsi que dans d'autres fédérations ;
- de fournir un moyen d'établir des critères de qualification et d'ordre de départ pour les compétitions majeures de l'IOF ;
- de développer un tableau de résultats par fédération pour être utilisé (en particulier) pour déterminer les quotas nationaux pour la coupe du monde.

Les règles essentielles des WRE se trouvent dans le document « Competitions Rules for IOF Events » - Edition 2016 » et sont prioritaires sur les règles locales. Bien entendu, lorsque le WRE est aussi un événement IOF de niveau supérieur (WOC, Wcup, etc.), les règles et les directives du niveau supérieur ont la priorité.

Chaque organisateur de WRE est supposé connaître ces règles et avoir une expérience préalable dans l'organisation d'évènements de course d'orientation. La version actuelle de ces règles est disponible sur le site Internet de l'IOF (www.orienteing.org).

Le cahier des charges qui suit aidera les organisateurs à atteindre les objectifs d'une compétition WRE. Ce n'est pas une liste exhaustive d'instructions pour l'organisation de la compétition, mais il vise à couvrir la plupart des particularités d'un WRE.

Les parties de texte en gras qui suivent sont obligatoires et doivent être suivies par les responsables de l'évènement. Les autres contenus sont fournis à titre indicatif et pour information. Ce cahier des charges doit être lu en parallèle du règlement des compétitions de l'IOF et des règles du classement mondial, qui ont la même importance. Il doit être considéré comme un complément.

Il est à noter également que la Convention Leibnitz, adoptée lors du 20^e Congrès IOF en Autriche en août 2000, a établi des principes pour améliorer le profil de tous les événements de l'IOF à venir. Une copie de la Convention Leibnitz est en annexe 1 de ce cahier des charges.

Chaque fédération dispose d'un maximum de six WRE par an (trois sprints et trois longue/moyenne distances) et plus, sous certaines conditions (voir le règlement du classement mondial) et il est attendu que la majorité d'entre elles saisisse cette opportunité. En effet, il est dans l'intérêt de chaque fédération d'en organiser, du fait que le classement mondial est utilisé dans le processus de qualification des coureurs élités.

Ce cahier des charges vise également à rassurer les fédérations. En effet, la plupart de leurs événements majeurs seront déjà conformes aux normes du WRE sans grands efforts supplémentaires. Nombreuses sont les compétitions qui répondent déjà aux normes sans aucun travail supplémentaire.



Cependant, il y a encore un besoin important pour le contrôle de la qualité afin de vérifier le respect des normes IOF, et c'est là le rôle essentiel du conseiller d'évènement de l'IOF (event adviser).

La formule de l'évènement est normalement celle de courses d'orientation individuelles, une pour les hommes élites et une pour les femmes élites, dans les formats standard des courses IOF (sprint, moyenne ou longue). Tout organisateur qui souhaite s'écarter de ce modèle devra en discuter avec le conseiller d'évènement de l'IOF et avec la commission CO à pied de l'IOF « IOF foot orienteering commission » (par l'intermédiaire du responsable de la compétition WRE).

Ce cahier des charges est fondé sur l'expérience des WRE. Il évoluera sur la base de l'expérience. Les commentaires et les propositions sont donc les bienvenues et doivent être envoyées à la commission CO à pied de l'IOF ou au secrétariat de l'IOF.

Quelques définitions :

- « must » = « doit », se réfère à des déclarations qui sont obligatoires, par exemple « must be followed = doit être appliqué »
- « should » = « devrait », se réfère à des déclarations fortement conseillées de suivre

→ 1. DEMANDE ET ATTRIBUTION

L'invitation à présenter une candidature de WRE est envoyée par le secrétariat de l'IOF au début de l'année précédant l'année de l'évènement prévu (par exemple : au début de 2014 pour les évènements de 2015).

4

Conditions à remplir pour poser une candidature à l'organisation d'un WRE :

- la fédération doit être membre de l'IOF ;
- la candidature est soutenue par la fédération.

Les demandes de WRE doivent être soumises par la fédération nationale à l'IOF en utilisant le service de gestion des événements IOF, IOF Eventor (www.eventor.orienteering.org). Les demandes doivent être soumises au moins six mois avant la date de l'évènement et au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'année de l'évènement. Les demandes tardives peuvent également être acceptées dans des circonstances extraordinaires.

Les considérations les plus importantes pour l'IOF dans le but de valider un WRE sont les suivantes :

- haute qualité de l'évènement à tous les égards : le terrain, les cartes, l'organisation et (le cas échéant) la couverture médiatique ;
- les potentiels retombés pour le développement de la course d'orientation dans la fédération organisatrice ;
- le moment de l'évènement : par exemple, il ne doit pas entrer en conflit avec un autre WRE d'une fédération voisine organisé le même jour.

Les facteurs suivants devraient aider à la validation de la candidature :

- le terrain proposé correspond à un haut standard de compétition internationale ;
- les organisateurs et leur fédération sont capables de démontrer qu'ils peuvent organiser un évènement digne du standard international (carte, traçage, médiatisation, spectateurs) ;



- la fédération doit faire appel à un contrôleur national de très bon niveau qui sera responsable, entre autre, de vérifier l'équité du tracé et que les postes soient bien posés le jour de la course.

La validation des WRE est normalement confirmée par email généré par IOF Eventor quand la demande a été approuvée par l'IOF.

Déviations du règlement : toutes demandes de modification du règlement doivent être incluses dans la candidature. Des modifications peuvent être accordées de façon très exceptionnelle par le conseil d'administration de l'IOF et les demandes doivent être faites au moins six mois avant la course. L'approbation du conseiller d'évènement de l'IOF (event adviser) est nécessaire.

→ 2. CRITÈRES DES WRE

- **Doivent être des courses ouvertes à tous.**
- **Doivent proposer une course Homme et une course Dame ; de format longue distance, moyenne distance ou sprint, défini selon le règlement des compétitions IOF (voir l'annexe 6 « format des compétitions »). Par exemple : les temps de course du vainqueur d'une longue distance WRE sont les suivants : Dame, 70-80 minutes / Homme, 90-100 minutes avec une échelle de carte au 1/15000.**
- **Les règles 2.11 et 2.12 du règlement des compétitions de l'IOF doivent être appliquées si d'autres formats de course sont proposés pour une course WRE.**
- Normalement, pas de départ en masse, ni de départ en chasse. Mais dans certains cas, une telle demande peut être acceptée par la commission CO à pied de l'IOF.
- **S'il s'agit d'un évènement de plusieurs jours, le WRE doit être choisi sur un de ces jours.**
- **Dans le cas d'une course avec un nombre de participants élevé qui nécessite de séparer les coureurs élites en deux circuits, il est possible de soumettre les résultats des deux circuits pour le classement mondial. Dans ce cas, il est essentiel de demander l'autorisation au secrétariat de l'IOF longtemps à l'avance.**
- **À moins que la course ne fasse partie d'une coupe du monde ou d'un championnat du monde, et qu'elle soit par conséquent en deux parties avec un prologue ou une épreuve de qualification et une finale, seuls les résultats de la finale sont utilisés pour le classement mondial.**

Quota par fédération par année calendaire : six courses maximum, soit trois WRE en sprint et trois WRE en moyenne ou en longue. Une ou plusieurs des compétitions suivantes ; coupe du monde, championnat du monde, ROC ou World Games, peut être organisées par une fédération en plus de son quota WRE de départ.

Si une région de l'IOF n'organise pas de championnat régional, la région peut organiser deux sprints WRE et deux longues ou moyennes distances WRE en plus. Les demandes doivent être faites par l'entité de coordination régionale correspondante. Ces compétitions peuvent être organisées par différentes fédérations mais également par une seule et même fédération le cas échéant.

Un championnat de sous-région qui tourne habituellement sur deux fédérations ou plus (par exemple le championnat méditerranéen ou le championnat baltique) peut être WRE en plus de



l'allocation normale de la fédération (trois WRE sprint et trois WRE forêt). Le processus est le même que pour une demande régulière de WRE.

→ 3. COUPE DU MONDE ET CHAMPIONNAT DU MONDE

Courses comptant pour le classement mondial :

- toutes les qualifications et finales de coupe du monde,
- les courses individuelles des World Games (TWG),
- les qualifications et finales A et B des championnats du monde.

→ 4. LISTES DE DÉPART

Le tirage au sort pour les courses élites (hommes et femmes) doit utiliser les classements World Ranking (classement mondial) à une date déterminée par l'organisateur, au moins 21 jours avant la date de la course. Il est recommandé que le coureur classé premier du classement World Ranking parte dernier.

Le rang de classement peut être téléchargé à cette adresse : www.ranking.orienteering.org/Ranking.

Nota bene : si la course WRE fait partie d'une série de compétitions, l'organisateur peut ne pas suivre cette recommandation pour varier les ordres de départ.

Parfois, la fédération choisit son championnat national comme WRE. Cela est possible uniquement si la compétition est ouverte. Il est important qu'un compétiteur « étranger » soit traité dans les mêmes conditions qu'un compétiteur du pays organisateur au moment de tirer au sort les horaires de départ. Lorsque le nombre de coureurs élites impose que la catégorie soit partagée en deux listes, alors le classement mondial devrait être utilisé pour déterminer la séparation des coureurs dans deux catégories (Élite 1 et Élite 2). Les mieux classés dans la catégorie Élite 1, puis Élite 2, etc...

→ 5. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET INVITATION (bulletin 1)

Le « bulletin 1 » contient les informations générales sur l'évènement ainsi que le formulaire d'inscription. Il doit être publié longtemps à l'avance par l'organisateur et toutes les informations du bulletin doivent être également disponibles sur le site Internet de la compétition. Le statut WRE et le logo de l'IOF doivent apparaître clairement dans le bulletin.

Les informations minimales à inclure sont données dans le règlement des compétitions de l'IOF (article 8.12). À noter que le nom du conseiller d'évènement de l'IOF doit être répertorié séparément de l'équipe organisatrice afin de souligner qu'il est indépendant de l'organisation.



Rappel de l'article 8.12 du règlement des compétitions de l'IOF

Le bulletin 1 (informations préliminaires sur l'invitation) comprend les éléments suivants :

- Organisateur, noms du directeur de l'épreuve et du contrôleur(s)
- Numéro de téléphone, adresse e-mail et adresse de la page web pour obtenir des informations
- Lieu
- Dates et types de compétitions
- Catégories et restrictions de participation
- Carte générale de la région
- Les zones interdites
- Les particularités de l'évènement
- Le formulaire d'inscription officiel
- La date limite d'inscription et l'adresse pour les inscriptions
- Les frais d'inscription pour les concurrents
- La dernière date limite et l'adresse pour le paiement des frais d'inscription
- Types et coût de l'hébergement et de la nourriture
- Description de tout transport disponible
- Les formalités pour l'obtention des permis d'entrée sur le territoire (visas)
- la description du terrain, le climat et les dangers
- Echelle et équidistance des cartes
- Programme de l'évènement
- Informations sur les vêtements de course si nécessaire (exemple jambes couvertes)
- Temps de course par circuit
- Détails sur les possibilités d'entraînement

7

→ 6. SITE INTERNET

Le site Internet de la course WRE doit servir à promouvoir la compétition et également à prendre les inscriptions.

Au minimum, le site Internet de la course WRE doit :

- **contenir les informations présentes dans le bulletin** (voir le règlement de compétitions de l'IOF, article 8.12) ;
- **proposer un moyen de paiement sécurisé** pour s'inscrire à la compétition de manière individuelle ou groupée ;
- **contenir des informations pertinentes sur les différents hébergements disponibles**, avec éventuellement la possibilité de réserver l'hébergement en ligne ;
- **publier les résultats de la course le plus vite possible**. Le règlement de compétition IOF stipule maintenant qu'ils doivent être publiés le jour même de la compétition.



→ 7. IOF EVENTOR

Le service de gestion d'événements de l'IOF, IOF Eventor (www.eventor.orienteering.org) a été lancée en décembre 2014. Ce service fournit un point d'entrée unique pour les inscriptions aux événements IOF et aux événements mondiaux (WRE), les listes de départ, les informations de la compétition et les résultats, ainsi que pour le classement et la coupe du monde. IOF Eventor sert aussi de registre des athlètes et contient le calendrier IOF qui liste les différentes compétitions et informations les concernant.

Après acceptation du WRE par l'IOF, une page sur la compétition sera visible dans le calendrier. Par défaut, la fédération qui a soumis la candidature a la possibilité de mettre à jour les informations relatives à la compétition. L'organisateur local et la fédération doivent se mettre d'accord sur qui se chargera de la mise à jour sur IOF Eventor. Il est préférable que ce soit la personne de l'équipe organisatrice en charge des mises à jour sur IOF Eventor. Pour que cette personne puisse modifier la page de la compétition, il faut :

1. créer un compte IOF Eventor personnel et ajouter le club (organisateur) ;
2. demander à l'administrateur du club, l'administrateur de la fédération ou l'administrateur de l'IOF d'ajouter le rôle de l'organisateur de la compétition sur leur compte IOF Eventor.

Pour les organisateurs de WRE, IOF Eventor couvre les fonctions suivantes :

- publication des bulletins, des zones interdites, etc.,
- modification des détails de contact pour l'événement,
- prise en compte des inscriptions,
- recensement des offres de logements et des possibilités de réservation,
- possibilité d'exportation de la liste des participants,
- possibilité de mise en ligne des listes de départ et des résultats.

Tous les organisateurs WRE sont tenus de :

- donner aux athlètes la possibilité de s'inscrire au WRE via IOF Eventor,
- télécharger des bulletins via IOF Eventor,
- publier les résultats du WRE dans le système juste après la course.

Il est également recommandé que tous les organisateurs veillent à ce que les détails du WRE soient mis à jour, en particulier les coordonnées du contact de la course et l'adresse URL du site de l'événement. Chaque organisateur est libre de choisir quelles autres fonctionnalités IOF Eventor il souhaite utiliser.

Vous trouverez les informations relatives à une première utilisation de IOF Eventor, les instructions et le guide d'utilisation sur : <http://eventor.orienteering.org/Home/HelpAndSupport>.

→ 8. INSCRIPTIONS

Il n'est pas pertinent de fermer les inscriptions trop tôt (pas avant les trois semaines précédant la compétition par exemple). De plus, il est important de faire les efforts nécessaires pour accepter les inscriptions tardives.



Les inscriptions au WRE sont principalement collectées via IOF Eventor (cette option doit toujours être donnée aux coureurs). Il est déconseillé qu'IOF Eventor soit utilisé pour accepter les inscriptions pour les catégories autres que H/D21E car les participants seraient contraints de créer un compte sur IOF Eventor pour s'inscrire. Toutefois, pour les catégories élites, une fois le compte créé, les coureurs peuvent s'inscrire au WRE en seulement quelques clics.

Il est possible d'utiliser un système d'inscription propre aux organisateurs pour les inscriptions WRE en parallèle à IOF Eventor, mais dans ce cas, l'organisateur doit ajouter manuellement les noms avec des identifiants (ID IOF) corrects dans IOF Eventor après la date limite d'inscription. Cela signifie que l'organisateur doit veiller à ce qu'ils puissent importer les résultats sur IOF Eventor et que les listes de résultats comprennent les ID IOF correspondant à chaque coureur. Aucun coureur ne devrait être autorisé à s'inscrire à un WRE s'il ne dispose pas au préalable d'un ID IOF. Les coureurs, dans ce cas, pourront l'obtenir en créant un compte d'utilisateur sur IOF Eventor.

À noter que tous les coureurs sur les circuits élite H/D21 sont classés en fonction de leur performance lors de la course, indépendamment de la catégorie d'âge du coureur. C'est pourquoi, un H18 par exemple, pourra gagner des points au classement mondial en ayant couru en catégorie élite lors d'un WRE.

→ 9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin 2)

Le « bulletin 2 » contient les informations finales sur la compétition et doit être disponible sur le site Internet de la compétition au minimum une semaine avant la date de la course, de préférence deux ou trois semaines avant.

9

Le statut WRE doit être clairement spécifié dans le bulletin et le logo IOF doit apparaître pour l'accentuer.

- **Il doit au minimum contenir les informations stipulées dans à l'article 8.13 du règlement des compétitions de l'IOF.**
- **Il doit être rappelé dans le bulletin que l'utilisation d'un dispositif GPS est interdite par le règlement des compétitions de l'IOF, sauf si le dispositif GPS n'a pas d'écran ou de retour sonore.**

→ 10. AUTRES INFORMATIONS

Seulement dans certains cas particuliers, des informations officielles peuvent être données après la publication du bulletin 2. Il est nécessaire de les faire passer aux coureurs par écrit le plus rapidement possible et également de les publier sur le site Internet de la compétition.

→ 11. COURSE MODÈLE (MODEL EVENT)

L'article 11 du règlement des compétitions de l'IOF donne des détails sur la manière dont les courses modèles doivent être mises en place sur toutes les compétitions IOF. Un petit nombre de WRE sont des compétitions de petite envergure, l'IOF peut comprendre que les organisateurs ne jugent pas



opportun d'organiser une course modèle si cela semble difficile à mettre en place. Cependant, si le terrain est particulier pour quelques raisons que ce soit, une course modèle devrait être mise en place pour montrer un exemple des spécificités du terrain. L'organisateur peut choisir de donner en amont de la compétition un petit extrait de la carte d'échauffement avec quelques postes tracés, les descriptions de postes correspondantes, et des balises correctement placées sur le terrain.

Les compétitions WRE de grande envergure doivent naturellement proposer une course modèle selon l'article 11.

→ 12. CARTE

La carte doit correspondre à la norme ISOM 2000 (« [International Specification for Orienteering Maps](#) ») ou à la [norme spécifique sprint](#) correspondante, ISSOM 2007. Elle doit être d'un bon standard international.

La zone de course doit être cartographiée longtemps à l'avance. Une première copie imprimée doit être disponible avant que le conseiller d'évènement de l'IOF (event adviser) vienne pour la première fois. Un dernier contrôle cartographique du terrain doit être effectué quelques mois avant l'évènement.

L'échelle doit être au 1:15000 pour une longue distance, 1:10000 pour une moyenne distance (agrandissement du 1:15000) et 1:5000 ou 1:4000 pour un sprint. Le contrôleur IOF devra donner son avis pour toute utilisation d'une autre échelle et une cette dérogation doit être acceptée par le Conseil d'administration de l'IOF.

Les cartes doivent être imprimées avec la méthode offset. Tout autre type d'impression (par exemple : quadrichromie) doit être approuvé par le conseiller d'évènement de l'IOF après consultation de la commission cartographie de l'IOF.

Une fois la compétition terminée, une copie imprimée des cartes de course de chaque catégorie WRE doit obligatoirement être envoyée à la commission cartographie de l'IOF (Håvard Tveite, Kajav. 24 N-1430 Ås, NORWAY) avec les détails du procédé d'impression. La commission cartographie de l'IOF évaluera la qualité de l'impression, il est donc important d'envoyer soit des cartes de course, soit des cartes imprimées avec la même imprimante que celle de la compétition. La commission cartographie de l'IOF enverra un rapport de cette évaluation à l'organisateur, à la fédération et au contrôleur IOF désigné.

Un document intitulé « [Directives pour l'utilisation du procédé d'impression non-offset pour l'organisation d'une course WRE](#) » donne plus d'informations sur l'impression différente du offset. Il est disponible par téléchargement dans la section « [Mapping](#) » (cartographie) du site de l'IOF.

Si une partie ou l'intégralité de la zone de course utilisée avait déjà été cartographiée avant la compétition, une version imprimée en couleur ou une photocopie noire et blanc doit être mise à disposition des coureurs sur place pour un souci d'équité. Elle doit également être publiée sur le site Internet de la compétition longtemps en avance. L'article 15.5 du règlement des compétitions de l'IOF stipule que l'édition la plus récente doit être mise à disposition.



Le jour de la compétition, les anciennes cartes de course ne doivent pas être utilisées avant l'accord officiel. Il doit être précisé dans le bulletin 2 que la possession et l'utilisation d'anciennes cartes par les coureurs ou spectateurs n'est pas autorisée le jour de la compétition avant que cela soit officiellement déclaré.

Les cartes trop grandes doivent être coupées pour être adaptées à la taille du circuit.

Le logo de l'IOF doit obligatoirement apparaître sur la carte de course et le statut World Ranking Event doit apparaître sur la carte ou être imprimé avec le circuit.

Si la carte de compétition n'est pas waterproof (résistante à l'eau), il faut qu'elle soit plastifiée avec un plastique de carte transparent de taille cohérente par rapport à la carte (un peu plus grand que la carte de course elle-même), et d'épaisseur acceptable (0,20 mm ou 8/1000^{ème} de pouce). Une épaisseur moindre s'est révélée trop peu résistante par le passé.

Certains types de papier imperméable à l'eau (types non couchés) n'offrent pas la même clarté que du papier normal. Certains types de papier imperméable peuvent être difficiles à nettoyer quand ils sont sales. Il peut aussi y avoir des problèmes pour le séchage après impression pour certains types de papier. Pour ces raisons, **l'impression sur papier imperméable n'est pas recommandée par la commission cartographie de l'IOF**. Les cartes des concurrents sont normalement restituées après la course. Sinon, de nouvelles cartes propres peuvent être données plus tard.

→ 13. ZONE INTERDITE

11

En accord avec l'article 14.3 du règlement des compétitions de l'IOF, **la zone de course doit être interdite aussitôt après avoir été choisie. Les candidats, pour organiser une course WRE, doivent publier des informations adéquates sur la zone interdite sur le site Internet de la fédération au moment de la demande de candidature.**

Il faut publier le nom de la zone interdite et une carte indiquant clairement les limites extérieures de la zone interdite. Il doit être clairement spécifié s'il est interdit de traverser la carte sur les routes, etc. Il doit être également souligné que l'interdiction s'applique à toute personne pouvant entrer en contact avec un coureur ou pouvant influencer les résultats.

Il faut obligatoirement interdire les zones de course ainsi que les zones de course de réserve. Même lorsque les autorisations sont en cours de finalisation, il est plus sûr de mettre en zone interdite tous les terrains à l'étude. Les zones finalement non utilisées pour la compétition ou qui sont finalement utilisées pour l'entraînement peuvent être retirées ensuite des zones interdites.

L'organisation d'une course en ville pose certaines problématiques puisque ce type de course est une vitrine pour les médias et le public. Il existe trois alternatives :

1. Interdire de manière stricte toute la zone, en temps normal c'est l'option choisie.
2. Les participants peuvent parcourir la zone sans carte jusqu'à ce que l'organisateur pose les postes et prépare la compétition, souvent trois à quatre heures avant la compétition. S'entraîner sur la carte et tester les choix d'itinéraire reste interdit.
3. Un mélange des points 1 et 2, où l'aire d'arrivée est ouverte mais le reste de la zone de compétition est strictement interdite.



Il n'existe pas de règle fixe pour le sprint, l'organisateur doit choisir la solution la plus adéquate à la zone de course avec l'aval du contrôleur IOF.

Les renseignements complets sur la zone interdite doivent être publiés le plus rapidement possible sur le site Internet de la compétition et doivent être renseignés dans tous les bulletins.

Tout manquement à l'interdiction de pénétrer dans une zone interdite doit être immédiatement signalé au contrôleur IOF ainsi qu'au secrétariat de l'IOF.

→ 14. TRACÉS

L'équité est primordiale, il ne doit y avoir aucun poste litigieux, aucun élément hasardeux au moment de faire les choix d'itinéraire, aucune erreur de cartographie pouvant influencer la course.

Les postes où la présence fortuite d'un coureur pourrait s'avérer d'une grande aide pour d'autres coureurs doivent être évités, par exemple les postes dans une petite dépression ou un trou. Il en va de même pour les postes où les traces peuvent aider les coureurs, par exemple, dans les endroits où la végétation basse est dense.

Dans de nombreuses compétitions, les circuits WRE seront seulement deux circuits sur un très grand nombre. L'équité devient plus difficile à réaliser. Lorsque cela se produit, le nombre de postes qui sont communs à d'autres circuits doit absolument être minimisé. Une façon d'y parvenir est de viser une moyenne de pas plus de deux coureurs passant par un poste donné par minute.

Par exemple, si l'intervalle de départ est de 2 minutes, pas plus de quatre circuits devraient partager un même poste. Bien sûr, l'idéal serait qu'une zone de poste unique soit sélectionnée pour les circuits H/D21E, mais cela n'est pas obligatoire.

Le deuxième point concernant les circuits est un intérêt technique élevé. Les tracés doivent être aussi difficiles que le permet le terrain.

Les principes de traçage d'une course (annexe 2 du règlement de compétition de l'IOF « Principles for Course Planning ») doivent être respectés. Des conseils peuvent être obtenus dans le document [« Guidelines for Course Planning – World Class Events »](#).

Les règles de proximité des balises doivent être respectées (article 19.4 et annexe 2 #3.5.5 du règlement des compétitions de l'IOF).

Les balises ne doivent pas être plus proches de 30 mètres les unes des autres (15 mètres pour une échelle au 1:5000 ou 1:4000) lorsque les deux éléments choisis sont différents sur la carte comme sur le terrain. Lorsque les postes sont identiques ils doivent être placés à plus de 60 mètres (ou 30 mètres pour du 1:5000 et du 1:4000). La distance entre deux postes est mesurée par la ligne la plus droite entre les deux balises.

L'article 16.3 du règlement des compétitions de l'IOF stipule que « les distances des circuits doivent être mesurées sur le trait rouge du départ jusqu'à l'arrivée en passant par les postes, avec des déviations seulement pour les éléments infranchissables (lacs, falaises ou clôtures infranchissables, etc.), ou des zones interdites et des passages obligatoires. »



Pour les sprints, compte tenu des nombreux obstacles infranchissables, la distance la plus courte que le coureur peut emprunter peut parfois être deux fois supérieure à la ligne droite. Le logiciel utilisé pour tracer les circuits calculera la distance par le trait rouge, cependant, cette distance est fautive et il est important de donner la distance correcte.

→ 15. DÉFINITIONS DE POSTES

La brochure IOF « [International specification for control descriptions](#) » est la base à suivre pour préparer les définitions des postes avec les symboles (certaines définitions de postes ont été modifiées en 2004). Les définitions de poste pour la course modèle doivent impérativement être faites de la même façon que pour la compétition.

Les définitions des postes pour toutes les courses doivent être données aux coureurs avant leur départ, généralement 1 ou 2 minutes avant (départ=0 minute). Elles doivent être imprimées sur du papier waterproof pour qu'elles soient résistantes aux intempéries. Elles doivent obligatoirement être imprimées sur le devant de la carte de course.

La définition de symboles spéciaux pour les définitions des postes doit être spécifiée, au plus tard, dans le bulletin 2. Ces caractéristiques spéciales doivent obligatoirement être présentées pendant la course modèle ou par des photos ou des dessins dans le bulletin 2.

→ 16. DÉPART

13

La convention Leibnitz exige que le départ et l'arrivée soient rassemblés sur la même zone. Cela doit être mis en place à l'endroit le plus opportun pour rendre l'évènement aussi spectaculaire que possible. Toutefois, il est admis qu'il ne soit pas toujours évident de faire de la sorte lorsque les courses WRE ne constituent qu'une partie d'un évènement beaucoup plus important. Avoir le pré-départ à côté de l'arrivée finale peut être également une solution. Pour une organisation efficace d'un départ individuel, un pré-départ doit être utilisé.

Au pré-départ les éléments suivants doivent être disponibles :

- **une zone d'attente calme,**
- une zone d'échauffement dans la forêt,
- des toilettes,
- un affichage officiel de la liste des départs et de l'heure officielle de course,
- le type de boissons disponibles aux postes de ravitaillement,
- une balise comme modèle.

La zone de départ doit être calme et bien séparée du pré-départ.

Les représentants des médias peuvent être autorisés à prendre des photos des concurrents juste après le départ selon la situation de la zone (accessibilité entre autres). Les limites d'accès dans la zone de départ doivent être clairement marquées et surveillées.

Le poinçonnage électronique moderne permet des départs au boîtier au niveau de la balise départ mais ce système n'est pas approprié aux WRE et le système de départ conventionnel utilisant une horloge synchronisée avec l'heure officielle de la course (pas de départ avec station SI de départ) doit normalement être privilégiée. Un portillon de départ électronique peut également être utilisé. Si le



système de poinçonnage au départ est utilisé, les organisateurs doivent s'assurer que les coureurs partent à l'heure qui leur est attribuée.

Les coureurs arrivant en retard à leur départ doivent être gérés par l'organisateur selon l'article 22.9 du règlement des compétitions. Il sera décidé à l'arrivée du coureur si le retard occasionné est la faute de l'organisateur ou non, et, le cas échéant, si l'heure de départ peut être réajusté.

→ 17. SYSTÈME DE POINÇONNAGE ET SYSTÈME EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT

Les particularités de pose de poste propre à une fédération doivent être évitées.

Le numéro de code du poste peut être placé verticalement ou horizontalement sur le poteau. Les numéros de code comme "M1" ne peuvent pas être utilisés (voir l'article 19.6). Le règlement des compétitions de l'IOF, article 19 (« contrôle et équipement ») doit, bien sûr, être respecté ici. Les systèmes électroniques SPORTIDENT et EMIT sont acceptés officiellement par l'IOF (le système traditionnel et le système sans contact) et sont devenus la norme dans tous les grands événements IOF y compris les courses WRE. Le système de poinçonnage électronique SFR a reçu l'approbation provisoire pour une utilisation au niveau des WRE en janvier 2015.

Dans le cas d'une défaillance du système SPORTident ou du système SPORTident Air+ et EMIT Touch-Free, la validation du passage doit être réalisée par un poinçon manuel. Le système Emit traditionnel propose un petit carton sur le système de poinçonnage qui, en cas de défaillance, sera lu par les organisateurs pour valider ou non le passage aux balises. Le carton doit être de bonne qualité pour pouvoir résister aux diverses conditions de course pouvant être rencontrées, comme l'immersion dans l'eau. Pour les WRE utilisant le système SPORTident ou Emit Touch-Free, le système de poinçonnage de secours devra être une deuxième station de poinçonnage ou une pince pour un poinçonnage manuel.

Le règlement des compétitions de l'IOF, article 20 (« systèmes de poinçonnage ») et l'annexe 4 (« systèmes de poinçonnage approuvés ») donnent les dernières réglementations concernant l'utilisation des poinçonnages électroniques. La liste des systèmes approuvée est disponible sur le site de l'IOF : <http://orienteering.org/electronic-punching/>

Les concurrents qui possèdent leurs propres puces électroniques doivent être autorisés à les utiliser pendant les WRE, dans la mesure où ils communiquent leurs numéros de doigt longtemps à l'avance aux organisateurs.

Il existe des documentations accessibles sur le site de l'IOF (section « [Documents for Event Advisers](#) ») apportant des explications sur l'utilisation des systèmes Emit et Sportident :

- « [Sportident Advice for Event Advisers and Controllers](#) »
- « [Emit Advice for Event Advisers and Controllers](#) »



→ 18. RAFRAÎCHISSEMENT PENDANT LA COURSE

Des postes boisson doivent être disponibles au moins toutes les 25 minutes pendant la course si le temps du meilleur est estimé à plus de 30 minutes. Cela donne le nombre minimum de point de poste boisson suivant :

Estimation meilleurs temps (minutes)	Nombre de points de rafraichissement
35-50	1
55-70	2

Les points de ravitaillement sont parfois placés sur des éléments linéaires facilement accessibles telles que les routes forestières. **Ils doivent être marqués sur la carte avec le symbole classique et doivent être situés aussi précisément et justement sur le terrain que s'ils étaient des postes de contrôle.**

Toutefois, il est préférable de placer ces points de ravitaillement au niveau ou très proches des postes de contrôle afin que les concurrents soient certains d'y passer, quel que soit leur choix d'itinéraire.

Il est suffisant d'offrir de l'eau dans des gobelets. Des personnes doivent remplir les gobelets et s'assurer que des boissons sont disponibles à tous les concurrents, en particulier pour les retardataires. **Si l'eau est de qualité douteuse, elle doit être bouillie au préalable.**

Chaque point de rafraîchissement doit être surveillé par un organisateur pendant toute la durée de la course **et doit être réapprovisionné fréquemment. La situation où un concurrent présentant un horaire de départ tardif qui se retrouverait sans eau au ravitaillement et sans personne sur place doit être évitée.**

À l'appréciation de l'organisateur, les concurrents peuvent être autorisés à avoir leur propre rafraîchissement apporté aux postes de ravitaillement.

15

→ 19. ARRIVÉE ET CHRONOMÉTRAGE

L'organisation dans la zone d'arrivée doit satisfaire aussi bien les représentants des médias que les spectateurs. Ils doivent être en mesure de voir les derniers 100 mètres de courses, prendre des photos et encourager les coureurs. **La limite entre la zone pour les spectateurs et la zone de course doit être claire et surveillée.**

Si le dernier poste est en dehors de la vue des spectateurs, une attention particulière sera apportée à la façon de jalonner du dernier poste à l'arrivée. De plus, une surveillance constante sera mise en place. Si un tel dispositif n'est pas mis en place, des spectateurs auront tendance à s'approcher du dernier poste pour y prendre des photos au fur et à mesure du déroulement de l'évènement.

Il est présumé qu'un système de poinçonnage électronique sera utilisé et que ce même système servira à chronométrer la course. Il y a toujours un débat pour savoir si oui ou non les systèmes de poinçonnage électroniques correspondent complètement aux exigences de précision requises par l'article 23.6 du règlement des compétitions de l'IOF. Mais lorsque le WRE fait partie d'un événement de plus grande envergure avec un grand nombre de coureurs, l'un ou l'autre des systèmes de poinçonnage électroniques servira pour prendre les temps officiel à l'arrivée pour des raisons pratiques.



Une arrivée au poinçonnage peut être utilisée, le compétiteur poinçonne donc la ligne d'arrivée lorsqu'il termine. Il est plus difficile d'utiliser tout autre système (par exemple un portail électronique). Avec ce système, les officiels de l'arrivée doivent être en mesure de garantir une correspondance parfaite des dossards des concurrents avec les heures d'arrivée prévues par la porte (il peut s'avérer difficile de garder les coureurs dans le bon ordre après la ligne d'arrivée franchie). Cependant, ce système peut être utilisé si l'organisateur est en mesure de le gérer.

Un deuxième système de chronométrage est recommandé et doit être complètement indépendant du chronométrage principal. Il doit être utilisé par d'autres personnes et branché sur une autre source d'alimentation. Il ne doit pas être situé sur la ligne d'arrivée. Il peut être à quelques mètres en amont de celle-ci. Il doit être utilisé en permanence, pas seulement lorsque des problèmes avec le système de chronométrage principal surviennent.

Un enregistrement vidéo sur la ligne d'arrivée est recommandé. Si une grande horloge numérique est dans le champ d'une caméra et si elle est utilisée pour tous les concurrents, ou si d'autres moyens d'affichage du temps de course avec enregistrement vidéo sont utilisés, l'enregistrement vidéo peut être utilisé comme une sauvegarde du système de chronométrage. Veiller dans ce cas à ce que les numéros de dossard soient lisibles sur l'écran vidéo.

Il doit y avoir des boissons (l'eau étant le standard minimum) disponibles à l'arrivée pour tous les concurrents.

La performance du commentateur est primordiale pour l'ambiance sur l'aire d'arrivée. Le déroulement de la course WRE doit être la principale préoccupation.

16

→ 20. RÉSULTATS

Il y a deux aspects importants concernant les résultats des courses WRE. Ceux affichés le jour même, et ceux qui sont envoyés à l'IOF pour permettre le calcul des points du classement mondial.

La première étape dans la réalisation de ces exigences est de nommer une personne de préférence responsable des résultats de la course WRE. Les coordonnées de cette personne seront communiquées à l'IOF dans la candidature pour l'organisation d'un événement WRE. Toute modification de ces détails doit être signalée au bureau de l'IOF le plus rapidement possible.

Le format principal pour l'importation des résultats dans IOF Eventor est le format IOF XML 3.0 (*dans OE 2003 export ASCII : XML norme IOF*), dont les détails peuvent être trouvés à l'adresse suivant : <http://orienteering.org/resources/it/data-standard-3-0/>. Les organisateurs peuvent tester la compatibilité de leurs systèmes de résultat par le téléchargement d'un fichier de test <https://code.google.com/p/iofdatastandard/source/browse/#svn%2Ftrunk%2FExamples%253Fstate%253Dclosed>. Les organisateurs qui ne sont pas en mesure de produire des fichiers XML pourront importer les résultats en utilisant le modèle XLS disponible par téléchargement à l'adresse suivante : http://eventor.orienteering.org/Documents_ResultImportTemplate.xls. Peu importe le format de résultat utilisé, les fichiers doivent toujours inclure les ID IOF correctes pour tous les coureurs.

L'IOF ne calculera pas les points de classement si les résultats ne sont pas au format approuvé ou si les ID IOF corrects ne sont pas inclus dans le fichier de résultat. Le responsable des résultats officiels doit s'adresser à l'équipe de soutien IOF Eventor (eventor@orienteering.org) bien à l'avance s'il a des questions concernant le transfert de données des résultats.



Quand les catégories H/D18 et/ou H/D20 concourent sur les mêmes circuits et dans les mêmes conditions que les catégories élites (H/D21E), les catégories 18 et 20 recevront également des points au classement mondial. Pour cela, il faudra qu'elles soient incluses dans une seule et même liste de résultat avec les catégories H/D21E. Il faudra aussi que la liste de départ regroupe toutes ces catégories et non pas qu'elles soient séparées les unes des autres.

Si les résultats sont modifiés pour une raison quelconque à un stade ultérieur, l'IOF doit être informé immédiatement afin que les points de classement puissent être recalculés (results@orienteering.org).

Dans la zone d'arrivée, un affichage des résultats doit obligatoirement donner les temps des coureurs en continu pendant toute la course. Le résultat final des compétiteurs doit être affiché dès que possible après leur course.

La liste des résultats définitifs doit inclure :

- le nom de l'évènement, la date, l'organisateur, le nom de la carte, le type d'évènement ;
- la catégorie, la distance, la dénivelée, le nombre de postes ;
- pour chaque concurrent, le prénom, le nom, la fédération, les temps partiels, le temps final et l'ID IOF du coureur ;
- tous les concurrents qui figuraient sur la liste de départ doivent être inclus. Lorsque les concurrents ne sont pas classés, la raison doit être donnée, par exemple, n'a pas pris le départ, poste manquant ou disqualifié.

→ 21. RÉCLAMATIONS (COMPLAINTS)

En premier lieu, un problème potentiel doit être traité par l'organisateur comme une réclamation. Cela évite que n'importe quel problème insignifiant ne soit mené directement devant le jury.

Les réclamations peuvent être faites par n'importe qui par écrit. **Elles doivent être faites « dès que possible » après que le problème soit connu. L'organisateur décide si une réclamation a été déposée dans les temps ou non. Pendant l'évènement, « dès que possible » signifie généralement dans les 15 minutes après que le dernier résultat soit affiché.** Cela doit être porté à la connaissance des concurrents à l'avance et une annonce à cet effet doit être faite à la fin de la compétition également.

Les organisateurs étudient le cas, recherchant les conseils appropriés d'une commission de quatre personnes (y compris le conseiller d'évènement de l'IOF) autres que les membres du jury. Ils peuvent être membre du comité d'organisation, il peut s'agir du directeur de l'évènement, ou d'une autre personne, le choix peut dépendre de la requête formulée. **Lorsque les organisateurs ont recueilli toutes les informations nécessaires et entendu toutes les personnes impliquées, ils prennent ensuite leur décision. Les organisateurs doivent informer le plaignant de la décision.** Si le cas est d'intérêt général, par exemple dans le cas d'une disqualification, la décision doit être transmise généralement par l'intermédiaire du commentateur ou avec la liste de résultats.

Un exemple typique d'une réclamation par un concurrent peut survenir à la suite d'une disqualification pour mauvais poinçonnage alors qu'il croit être passé au bon poste. Lorsque sa disqualification est affichée sur la liste des résultats, le concurrent peut déposer une réclamation.



Cela donne à l'organisateur le temps de vérifier le mauvais poinçon et de présenter ses arguments en faveur de la disqualification (si cela s'avère être la bonne décision). Habituellement, ces cas sont réglés après cette discussion. Si les organisateurs maintiennent leur décision et si le concurrent ne souhaite pas l'accepter, une protestation auprès du jury peut être faite.

L'organisateur doit prévoir un endroit spécifique aux réclamations. Il peut s'agir d'une petite tente près de l'arrivée où les concurrents peuvent présenter des réclamations ou interroger pour d'autres aspects de la course. L'organisateur doit préparer un formulaire spécial à cet effet (un [modèle de protestation](#) est disponible sur le site de l'IOF) avec des espaces pour le nom du concurrent, classe d'âge, fédération, ID IOF et autres détails de contact (par exemple, nom de l'hôtel, numéro de téléphone mobile), ainsi que les détails de la réclamation ou de la protestation.

Les traceurs doivent fournir des cartes avec tous les postes de manière à justifier la disqualification au concurrent lorsque la situation le permet.

→ 22. PROTESTATIONS (PROTESTS)

Une protestation ne peut être faite qu'après une réclamation. Le jury (voir l'article 22 ci-dessus) agit comme un tribunal de deuxième instance et fonde sa décision finale sur les investigations de l'organisateur et ses réflexions sur le cas. Une protestation est faite par écrit au conseiller d'évènement de l'IOF ou à un autre membre du jury. Une protestation peut être faite par n'importe qui ayant un intérêt dans le traitement du cas, par exemple, des concurrents, ou des officiels de l'évènement. Si une protestation est faite sans une réclamation préalable, elle doit normalement être transférée du jury à l'organisateur et être traitée en premier lieu comme une réclamation.

18

Les protestations doivent être faites au plus tard 15 minutes après que la décision sur une réclamation est connue. Les protestations reçues après ce délai peuvent être traitées à la discrétion du jury s'il y a des circonstances exceptionnelles valables qui doivent être expliquées dans la protestation.

Il n'y a aucun frais pour les protestations dans les évènements WRE. Même si le règlement de la fédération organisatrice mentionne une taxe, ce n'est pas applicable aux courses WRE car les règles IOF prennent la priorité sur les règles locales.

Pendant l'évènement, la décision concernant une protestation est généralement prise en quelques heures. **La décision est donnée oralement et est transmise immédiatement au contestataire et aux autres parties concernées.** Si le cas est d'intérêt général, par exemple en cas de disqualification, la décision doit être diffusée au plus grand nombre par le commentateur de l'épreuve. **Plus tard, elle est donnée par écrit à toutes les parties.**

Le conseiller d'évènement de l'IOF annexe la décision écrite à son rapport. La commission des règlements de l'IOF recueillera les décisions du jury à des fins pédagogiques et pour l'évolution du règlement.

→ 23. JURY

Le jury d'une course WRE doit être composé de trois membres votants avec en plus le conseiller d'évènement de l'IOF en tant que président qui n'a pas de voix. (Se reporter au document « [Jury Guidelines](#) »). Ils doivent également être conseillers d'évènement (event adviser) de l'IOF si possible, de préférence membres de fédérations différentes. Lorsque cela n'est pas possible, ils doivent être aussi expérimentés que possible. Dans de nombreux cas, ils seront les mêmes membres du jury



(arbitres en France) qui auraient été nommés pour toutes les courses non-WRE faites en même temps que le WRE. **La seule différence étant que le conseiller d'évènement de l'IOF préside le jury. Le conseiller d'évènement de l'IOF et tous les membres du jury de vote doivent obligatoirement être présents à la course et à toutes les réunions du jury.** Le jury doit être familiarisé avec toutes les principales modalités de la course, par exemple course modèle, atelier départ, arrivée...

La présence d'un représentant de l'organisation dans le jury n'est pas nécessaire, bien que le jury puisse exiger qu'il y assiste. La tâche de ce représentant est de présenter le point de vue de l'organisateur sur l'affaire et les habitudes locales et nationales.

L'organisateur doit s'assurer que des copies de tous les textes réglementaires nécessaires sont disponibles :

- **Règlement des compétitions pour les évènements de l'IOF**
- **Ce cahier des charges**
- **Code IOF anti-dopage**
- **Descriptions de contrôle IOF**
- **Norme ISOM (ou ISSOM pour les évènements sprint)**

L'organisateur doit s'assurer que le jury dispose d'une salle appropriée (ou équivalent) pour ses réunions, de préférence avec un ordinateur et une imprimante pour informer de ses décisions.

Puisque les décisions du jury sont sans appel, le jury doit examiner les cas très attentivement, consulter tous les règlements nécessaires et entendre toutes les personnes impliquées. Il n'existe pas de procédure figée pour le jury. Les audiences et les discussions ne sont généralement pas publiques. Si le jury est incertain, il peut demander une aide ou des conseils à d'autres personnes expérimentées, par exemple, un responsable de l'IOF, un conseiller d'évènements de l'IOF. Ceux-ci peuvent être en mesure de donner une interprétation du règlement ou de partager une expérience similaire.

L'organisateur ne doit pas interroger le jury ou un membre du jury votant à propos de son avis sur un cas particulier.

Un membre du jury étant consulté par l'organisateur ou quelqu'un d'autre ne doit pas donner leur avis sur un cas particulier avant qu'une protestation n'ait été faite, cela évite de compromettre les décisions prises plus tard. Le jury ne doit pas donner des directives aux organisateurs tant qu'il n'y a pas de protestation.

➔ 24. CONSEILLER D'ÉVÈNEMENT DE L'IOF (event adviser)

La commission CO à pied de l'IOF approuve le conseiller d'évènement de l'IOF sélectionné par la fédération hôte pour la course WRE. **Cette tâche est déléguée à la fédération nationale. Le conseiller responsable de l'évènement de l'IOF doit détenir une licence IOF.** Si possible, un conseiller responsable de l'évènement de l'IOF issu d'un pays voisin comprenant la langue du pays organisateur est nommé afin de faciliter les contacts et afin de réduire les frais de déplacement. Dans de nombreux cas, cependant, le conseiller responsable de l'évènement peut provenir de la même fédération que l'organisateur. Le nom du conseiller responsable de l'évènement de l'IOF doit être approuvé par l'IOF au moment de la demande d'organisation d'une course WRE.

Nota bene : une [liste des conseillers](#) responsables d'évènement de l'IOF est disponible sur le site de l'IOF.



Le conseiller responsable de l'évènement de l'IOF aide et conseille l'organisateur. Ce n'est pas au conseiller de l'évènement de l'IOF d'organiser le WRE, mais de soutenir l'organisateur autant que possible. Le conseiller de l'évènement de l'IOF partage avec l'organisateur la responsabilité du bon déroulement de la course WRE en tous points. Cela inclut le choix du terrain, la carte, les circuits, les services médiatiques, etc. Par conséquent, le conseiller responsable de l'évènement de l'IOF peut donner des instructions et des ordres à l'organisateur à tous égards si le bon déroulement de l'évènement est menacé ou si les règles ne sont pas suivies. Si le conseiller de l'évènement de l'IOF et l'organisateur ne peuvent pas régler un différend, l'affaire doit être portée devant l'IOF.

Certaines tâches spéciales du conseiller d'évènement de l'IOF sont :

- conseiller l'organisateur et le contrôleur (s'il y en a un), en particulier sur les particularités d'une course WRE ;
- veiller à ce que les résultats H/D21E soient envoyés à l'IOF (dans le format de fichier approprié) le jour de l'évènement ;
- conseiller l'organisateur et le contrôleur sur les règles de l'IOF et le cahier des charges WRE si nécessaire ;
- superviser l'ensemble de l'évènement, l'identification des points faibles et les risques de défaillance et les porter à l'attention de l'organisateur ;
- présider le jury ;
- approuver le terrain, les cartes, les circuits et leur planification (H/D21E seulement) ;
- approuver tous les bulletins ;
- approuver tous les frais (budget) ;
- informer le bureau IOF si les résultats définitifs ne seront pas envoyés le jour de l'évènement, en indiquant lorsque les résultats devraient être disponibles.

20

Les points suivants ne font pas partie des obligations du conseiller d'évènement de l'IOF :

- le traçage de la course ;
- les contacts avec les autorités nationales et locales, les propriétaires des terrains, etc. ;
- les contacts avec les sponsors.

Toutefois, le conseiller d'évènement de l'IOF peut aussi soutenir l'organisateur, le traceur et contrôleur dans les questions qu'il/elle le juge opportun de faire.

Les conseillers d'évènement de l'IOF ne sont ni « la police » ni « des espions ». Leur relation avec l'organisateur doit être fondée sur la confiance et la conscience d'un objectif commun. **L'organisateur doit tenir au courant le conseiller d'évènement de l'IOF de l'avancement des préparatifs et de toutes les décisions essentielles. L'organisateur doit donner au conseiller d'évènement de l'IOF tous les renseignements demandés.**

Le conseiller d'évènement de l'IOF se maintient principalement en arrière-plan et laisse l'organisateur aussi libre que possible, n'intervenant que si les règles ne sont pas respectées ou si le bon déroulement de l'évènement est en danger.

Le conseiller d'évènement de l'IOF et l'organisateur doivent entrer en contact immédiatement. Habituellement, le conseiller d'évènement de l'IOF visite l'organisateur deux fois. Une première fois environ un an avant l'évènement, principalement pour approuver le terrain et les circuits. La deuxième visite aura lieu juste avant l'évènement, pour l'approbation finale. Enfin il doit être présent lors de l'évènement. Selon l'expérience de l'organisateur, des problèmes qui se posent et de la distance de déplacement du conseiller d'évènement de l'IOF, des visites supplémentaires peuvent être nécessaires. **Les conseillers d'évènement de l'IOF travaillent à titre bénévole. Les organisateurs couvrent les coûts d'hébergement, de repas et de transport du conseiller d'évènement de l'IOF au cours des visites et pendant l'évènement.**



Le conseiller d'évènement de l'IOF est tenu de ne pas divulguer des informations sur l'évènement dans la mesure où ces informations ne sont généralement pas connues. Cela vaut en particulier pour les concurrents du pays du conseiller d'évènement de l'IOF. Le conseiller d'évènement de l'IOF peut rendre compte librement à la commission CO à pied de l'IOF.

Le document « [Manuel des conseillers d'évènement pour les courses WRE](#) » donne également de précieux conseils et est disponible sur le site de l'IOF (section « [Documents for Event Advisers](#) »).
Le document « [Instructions pour les organisateurs d'évènements WRE](#) » est disponible sur le site de l'IOF (section « [Organisers' Guidelines](#) »).

→ 25. CONTRÔLEUR DES CIRCUITS

La course WRE doit avoir un contrôleur (appelé « contrôleur national » par certaines fédérations) dont la principale responsabilité est de confirmer que l'évènement soit organisé de façon équitable et conformément aux règles de l'IOF et de ce cahier des charges. Le rôle du contrôleur des évènements locaux peut varier d'une fédération à une autre. Il est donc nécessaire de définir certaines des fonctions qui sont essentielles pour le contrôle d'un évènement IOF.

En particulier, le contrôleur doit :

- approuver les circuits prévus, veillant à ce qu'ils soient équitables. ;
- approuver l'emplacement de chaque poste et leur définition en les visitant sur le terrain ;
- approuver l'accrochage des balises et leur mise en place ;
- approuver la production des définitions de postes papier ;
- être présent tout au long de l'évènement.

Les rôles du contrôleur et du conseiller d'évènement de l'IOF peuvent être combinés.

Nota bene : l'approbation finale de ces questions incombe au conseiller de l'évènement de l'IOF.

→ 26. RAPPORTS

La règle 32 du règlement des compétitions de l'IOF ne s'applique normalement pas aux courses WRE. L'envoi d'un rapport à l'IOF soit de l'organisateur et/ou soit du conseiller d'évènement de l'IOF ne doit être effectué que s'il y a des circonstances exceptionnelles. Par exemple, si le jury a dû se réunir, si l'évènement a dû être annulé ou si un circuit est annulé.

Cependant, des copies des cartes doivent être envoyées à l'IOF (voir article 11) et l'organisateur doit présenter un rapport du système de poinçonnage en utilisant le [formulaire en ligne](#) disponible sur le site de l'IOF.

Nota bene : les documents pour les conseillers d'évènement de l'IOF sont disponibles sur le site de l'IOF (section « [Documents for Event Advisers](#) »). Il s'agit des modèles de rapports suivants :

- « [Modèle de rapport de visite du conseiller d'évènement de l'IOF](#) »
- « [Modèle de rapport final du conseiller d'évènement de l'IOF](#) »

Il y a aussi les conseils supplémentaires visés à l'article 24 :

- « [Manuel des conseillers d'évènement de l'IOF pour les courses WRE](#) »

